

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, jeudi 25 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 16/06/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes ALLIOD Sophie – LAINEZ Éliane – RAMIS Estelle – LAINEZ Mireille – VEKEMAN Ophélie – Mrs VILLARD Michel – BOURDIN Jean Pierre – KEMPLAIRE Matthieu – SCHLICK Arnaud – BERARD Olivier

Absents :

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE ET MONSIEUR DERRIER THIMOTEE (2026)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur DERRIER Thimotée concernant le renouvellement de la location de son cabinet de kinésithérapie situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie (35 route de la Corbière).

Ladite convention a pour objet notamment de définir les conditions générales d'occupation de ces locaux communaux par Monsieur DERRIER Thimotée.

Cette convention sera conclue pour une durée de 1 ans.

La convention prévoit le versement à la commune par Monsieur DERRIER Thimotée d'une redevance d'occupation annuelle des locaux d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,
- **DIT** que cette recette sera inscrite au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER BEAUCHET